



Appel d'offres n° 5P423-15-6646
PW-14-00652139

Remplacement du toit de la résidence et du garage du directeur

Contexte

La résidence du directeur et le garage attenant sont des édifices fédéraux du patrimoine qui ont reçu le titre d'édifices reconnus (niveau 2). Les deux bâtiments datent de 1936. La résidence, qui conserve sa vocation première, est toujours considérée comme la plus belle maison de Jasper.

Objectif

Le projet vise à assurer l'étanchéité des deux bâtiments et, par conséquent, à en prolonger la durée de vie utile.

Portée des travaux

1. Enlever et éliminer les bardeaux de cèdre, le feutre-toiture, les bandes d'étanchéité et les garnitures actuellement en place.
2. Fournir et installer de nouveaux bardeaux de cèdre, du feutre-toiture, des bandes d'étanchéité, des garnitures, des pare-eau, des pare-glace et des bandes de zinc « Moss Boss » conformément aux spécifications du contrat (voir l'annexe D).

Responsabilités de l'entrepreneur

- a. Obtenir et conserver un permis d'exploitation valide de la municipalité de Jasper.
- b. Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, l'équipement ainsi que les services de transport et de supervision nécessaires pour enlever les bardeaux de cèdre et les bandes d'étanchéité actuels et pour en installer de nouveaux.
- c. Veiller à ce que l'ensemble des activités soient conformes aux pratiques de gestion exemplaires suivantes (voir l'annexe C) :
 - Projets courants dans les installations de l'avant-pays du parc national Jasper
 - Pratiques environnementales pour les travaux de construction généraux dans le lotissement urbain de Jasper et les aires aménagées avoisinantes.

Responsabilités de Parcs Canada

- a. Le représentant de Parcs Canada assurera les services de liaison.
- b. Coordonner la tenue de la réunion de démarrage avec l'entrepreneur.
- c. Procéder à l'inspection et à l'approbation finales avant le versement du paiement.

Dates de début et fin

Les travaux débuteront lors de l'attribution du contrat et devront être achevés au plus tard le 28 novembre 2014.

